



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

CAT

Question écrite n° 37859

Texte de la question

M Francis Hardy attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le grave problème posé par les handicapés âgés de plus de vingt ans, tant en ce qui concerne leur hébergement que le travail qui peut leur être proposé. En effet, d'une part, des directives auraient été données pour refuser le maintien dans les instituts médico-éducatifs des jeunes handicapés âgés de plus de vingt ans. D'autre part, le nombre de places offertes par les centres d'aides par le travail se révèle insuffisant par rapport aux besoins. Dans le cas du département de la Charente, la demande de création d'un CAT à Champniers a été rejetée en avril 1987, en raison de l'impossibilité de mettre en place, par redéploiement, les moyens en personnel et en crédit nécessaires à son fonctionnement. Il serait très regrettable que les jeunes handicapés, ayant reçu une éducation souvent remarquable dans les IMP et Impro, ne puissent accéder au-delà de leurs vingt ans à un travail pourtant nécessaire à leur épanouissement. Compte tenu de la gravité de cette situation, il lui demande quelles mesures il compte prendre en vue de développer les capacités d'accueil et de travail offertes aux handicapés âgés de plus de vingt ans.

Données clés

Auteur : [M. Hardy Francis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37859

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1080